



Direction de l'intérieur et de la justice  
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT)  
Service de l'aménagement local et régional

Nydegasse 11/13  
3011 Berne  
+41 31 633 77 70  
[ouadr.agr@be.ch](mailto:ouadr.agr@be.ch)  
[www.be.ch/agr](http://www.be.ch/agr)

1<sup>ère</sup> bulletin d'information du 16 juin 2021

## Service de l'aménagement local et régional

C'est avec un grand plaisir que nous vous présentons le bulletin d'information du Service de l'aménagement local et régional de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Ce bulletin d'information a pour but de vous informer régulièrement des nouveautés en matière d'aménagement du territoire et de répondre à des questions pratiques.

### Procédure électronique d'édiction des plans dans le canton de Berne



Depuis 2015, l'OACOT prévoit d'introduire une procédure électronique d'édiction des plans dans le canton de Berne. En effet, alors que les communes doivent déjà, en vertu de l'article 61, alinéa 6 de la loi sur les constructions, déposer leurs plans d'affectation sous forme numérique, et que le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) exige lui aussi un format numérique, les données ne font pas foi du point de vue juridique. La nouvelle plateforme «ePlan» (forme abrégée de procédure électronique d'édiction des plans dans le canton de Berne) permettra aux communes de déposer numériquement leurs données sur les plans d'affectation aux différents stades de la procédure (question et examen préalables, approbation des plans).

The screenshot shows the ePlan dashboard with the following sections:

- Zuletzt bearbeitete Geschäfte** (5 items):

Typ	Titel	Status
Vorprüfung	Teil GdVR-Release	Abgeschlossen
Vorprüfung		Erstellt
Genehmigung	Teil GdR	In Bearbeitung (Hilfsanträge angefordert)
Vorprüfung		Erstellt
Voranfrage		Erstellt
Vorprüfung	Teil 11a	Abgeschlossen
- Laufende Geschäfte** (5 items):

Typ	Titel	Status
Genehmigung	Teil GdR	In Bearbeitung (Hilfsanträge angefordert)
Vorprüfung	Ohne Titel	Erstellt
- Meine Aktivitäten Inbox** (1 activity):

Aktivität	Eingegangen	Status
11a Vorprüfung wurde abgeschlossen.	21.12.2020	Teil GdVR-Release

At the bottom, there are three summary cards:

- Voranfrage:** Hiermit kann eine Voranfrage nach Art. 109 BauV erfasst und einberechtigt werden. Eine Voranfrage dient...
- Vorprüfung:** Hiermit kann eine Vorprüfung nach Art. 10 BauV erfasst und einberechtigt werden. Die kantonalen...
- Genehmigung:** Hiermit kann eine Genehmigung nach Art. 81 BauV erfasst und einberechtigt werden. Zu diesen gehören...

Illustration 1: aperçu du tableau de bord des communes

Jusqu'à présent, le dépôt se faisait en six exemplaires au moins, sur papier. L'OACOT mènera désormais sous forme numérique l'examen des plans d'aménagement local, la consultation des services cantonaux et l'approbation définitive sur ePlan.

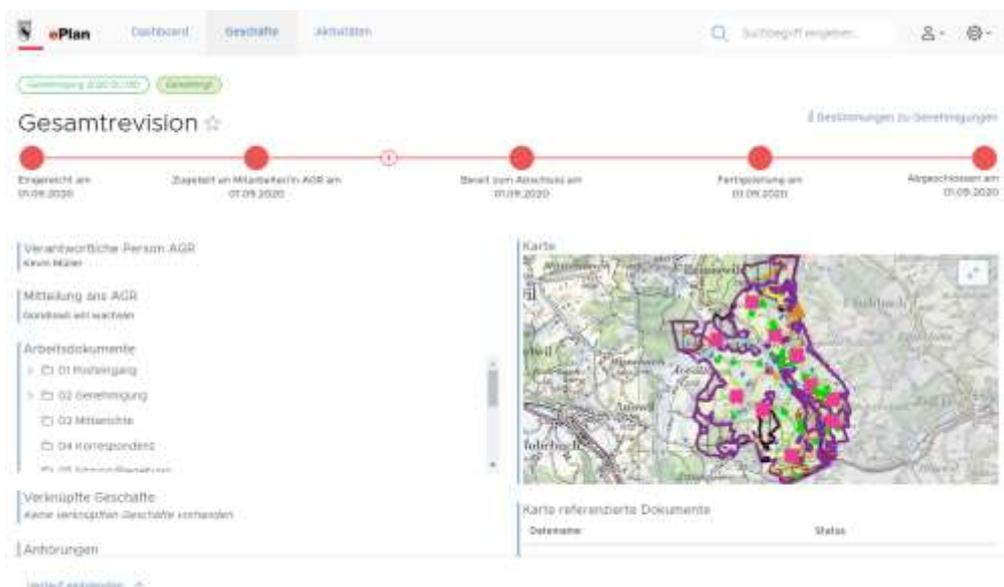


Illustration 2: domaine de travail de l'OACOT

Une fois entrées en force, les données numériques approuvées seront mises à disposition sur le géoportail cantonal et serviront ainsi à l'information du public, aux différentes évaluations statistiques et aux diverses applications. La plateforme disposera en outre d'interfaces avec le système de gestion des affaires Axioma (gestion et archivage des documents, seulement interne à l'OACOT) ainsi qu'avec la procédure électronique d'octroi du permis de construire eBau (traitement des procédures coordonnées en vertu de la loi de coordination).

### Nouveau modèle de données

Un modèle de données a été créé dans le cadre du projet. Ce modèle intègre les enseignements tirés de l'introduction du cadastre RDPPF et les nouvelles exigences des autorités supérieures. Il se base sur le nouveau format INTERLIS 2 (voir [www.interlis.ch/fr](http://www.interlis.ch/fr)), qui est appelé à durer et qui permet un suivi et une historisation des différents dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (révision de l'aménagement local et modifications subséquentes).

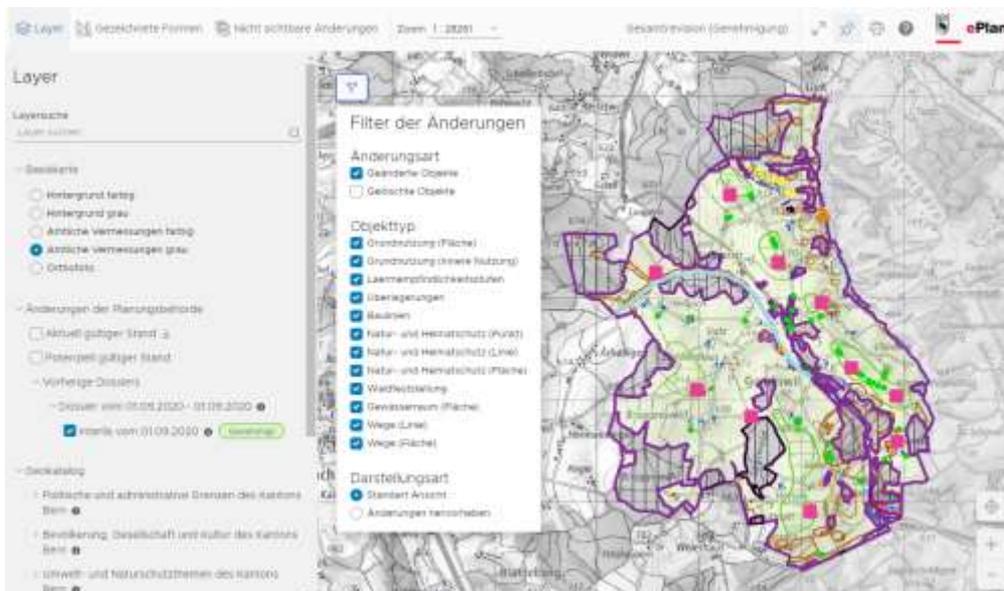


Illustration 3: aperçu de l'application cartographique

## **Succès de la phase pilote**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, la version 1.0 de la plateforme est finalisée et la phase pilote a pu être menée avec succès dans cinq communes. Sur la base des expériences faites lors de la phase pilote, le développement de la plateforme se poursuit jusqu'à fin 2021 avec l'ajout de fonctionnalités et d'interfaces.

## **Introduction de ePlan pour les communes**

Une modification de la législation sur les constructions (loi sur les constructions et décret sur la procédure d'octroi du permis de construire) était nécessaire en vue de l'introduction juridiquement contraignante des procédures électroniques d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans (eBUP). Le 3 décembre 2020, le Grand Conseil a adopté ces modifications conformément à la proposition du Conseil-exécutif, laissant à ce dernier le soin d'en fixer la date d'entrée en vigueur. Selon le calendrier, elle est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Une fois les modifications en vigueur, les communes bernoises auront cinq ans pour introduire ePlan de manière échelonnée. À l'heure actuelle, la planification de l'introduction est en cours et toutes les communes du canton de Berne recevront une proposition de date dans les prochaines semaines. Comme prévu par la révision législative eBUP, les conventions entre les communes et le canton de Berne seront élaborées par la suite pour assurer un transfert efficace vers la nouvelle plateforme.

### **Pour en savoir plus**

De plus amples informations concernant le projet ePlan sont disponibles à l'adresse [www.be.ch/ePlan](http://www.be.ch/ePlan).